

CANTON de DOUVRIN



A RENDRE EN MAIRIE

Le 09/02/2018

## Bulletin d'inscription aux TAP

La municipalité a mis en place les TAP (Temps d'Activités Périscolaire) depuis le 02 septembre 2014.

Je souhaite inscrire mon enfant aux TAP pour la période du 12 mars au 20 avril 2018

OUI  NON

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

Je souhaite :

- Une aide au travail personnel  
 Un atelier jeux de société et activités manuelles  
 Un atelier de lecture

**ATTENTION**, les places étant limitées dans certaines activités, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée en mairie.

Il se peut que votre enfant soit placé dans un autre groupe.

Autorisez-vous votre enfant à repartir seul à la fin des TAP ?

OUI  NON

Le bulletin d'inscription est à retourner impérativement avant le vendredi 16 février 2018 dernier délai.

Sans retour de celui-ci, la municipalité considérera que votre enfant n'est pas inscrit.

### RAPPELS :

En cas de retard des parents à 15h45 dont l'enfant n'est pas inscrit aux TAP, la prise en charge se fera par l'équipe d'animation. Votre enfant ne pourra vous être rendu qu'à la fin des activités à 16h30 et non avant. En cas d'empêchement de dernière minute, il vous appartient d'informer la mairie le plus rapidement possible.